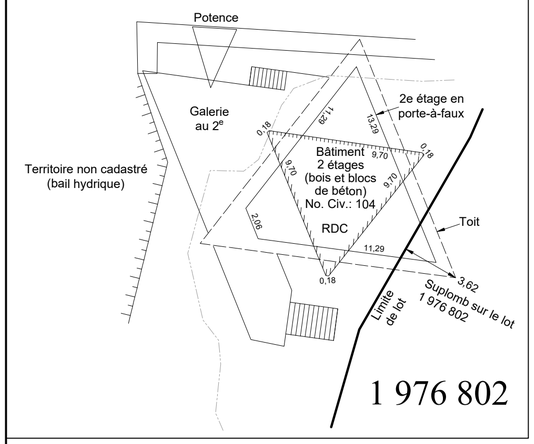

Les limites de 2-20-100 ans ont été transposé graphiquement de la carte 31H05-020-1402 préparé par la CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal). (Art. 7.4.1 du règlement de zonage 448 en vigueur).	
2 ans	23,40 m
20 ans	24,17 m
100 ans	24,50 m
PHEC	24,76 m

Les limites des zones inondables de grand courant (crue de 20 ans), de faible courant (crue 100 ans), la limite du littoral (crue 2 ans) ainsi que la limite des plus hautes eaux connues (PHEC en 2017) sont définis par le règlement de zonage en vigueur et impose certaines restrictions de construction et d'aménagement dans ces zones.

Le présent emplacement est situé à l'intérieur de la limite du PHEC (plus hautes eaux connus en 2017). Le PHEC correspond à l'ancienne zone ZIS tel que spécifié par le décret 817-2019 - 18 novembre 2019.

Agrandissement
1:250

Bail hydrique
13 492 m² (approx) selon titre
12 205 m² (approx) mesuré

1 976 923
No. Civ. 108

Valve Bonhomme
Ville de Senneville

Repère identifié trouvé alignement adopté (Gaston Lemay a.g.)

Fossé

Enseigne

Valve Principale (Main Shutoff) et purge

Boisé

Pont

vers Port

Vers cabanon vers quais riverains

Vers cabanon

Remise Vinyle (9,75x 4,20)

Stationnement en gravier

Tuyau de drainage (Loc. approx.)

Repère identifié trouvé alignement adopté (Roger Trudeau a.g.)

1 976 803

Bâtiment Nos. Civ. 102, 102A

Borne fontaine

Limite selon rénovation cadastrale, causant une reduction du passage à 2,31 mètres plutôt que le 4,57 prévu aux titres

Barrière

1 poteau de clôture

Top de la règle: 23,44m
Ligne 7' (2,13m): 23,43m
Zéro des cartes: 21,30m

Potence

Pump-out

valve main

Descente de bateau

Alimentation Souterrain

Egout Souterrain

Station de Pompage

vers egout ville

Servitude de passage No. Pub. 165667

Gazon

1 976 802
S.(CR):12 946,9 m²
S.(M):13 002,0 m²

Galerie surélevée (bois)

Bâtiment No. Civ. 98

1 976 804

Limite selon rénovation cadastrale

Bâtiment No. Civ. 92

1 976 808

Limite selon rénovation cadastrale

Remise

Porte

Bâtiment No. Civ. 90

1 976 809

Bâtiment (voir agrandissement)

Descente de bateau

Gazebo (6,00x6,00)

269,13

Limite selon rénovation cadastrale

Bâtiment No. Civ. 88

1 976 810

Apparence d'empiètement de la galerie (0,57m) sur le lot 1 976 802

Apparence d'empiètement de la remise (0,44) et surplomb du toit (0,58) sur le lot 1 976 802

Mur de roches

1 976 805
No. Civ. 86

2 513 757 Chemin Senneville

Lac des Deux-Montagnes
Territoire non cadastré

Zone de milieux humides d'intérêts métropolitains (Annexe B de RCI 2022-96)

Agrandissement
1:1250

Repère identifié trouvé alignement adopté (Gaston Lemay a.g.)

Première correction cadastrale proposée

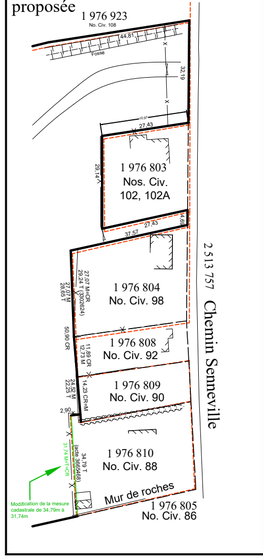

Deuxième correction cadastrale proposée

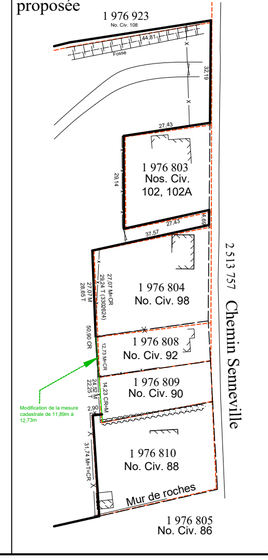

Toutes les élévations indiquées sur ce plan sont en référence au système géodésique (SCOPQ).

Date(s) du relevé:
11, 12, and 17 octobre 2022
17 mai et 26 juin 2023

Le Groupe Conseil
T.T. Katz

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INGÉNIEURS-CONSEILS
LAND SURVEYORS CONSULTING ENGINEERS

3901 o. Jean-Talon, bureau 300
Montréal, Québec H3R 2G4
Tél: 514 341-3408
Fax: 514 341-0058
info@katz.qc.ca

blain+ paqu n
arpenteurs-géomètres

=Lampadaire
=Hauban
=Fils aériens électriques
=Poteau d'électricité
=Puisard Circulaire
=Regard Pluvial
=Regard Téléph.
=Valve à Gaz
=Valve d'Eau
=Enseigne
=Borne Fontaine
=Regard Gaz
=Clôture
=Côte altimétrique

Plan Accompagnant
Certificat de Localisation

Date	20 décembre 2023		
Dossier File	Projet Project	Plan Drawing	
52126	45543	1	

Échelle Scale	1:500 Mesure Métrique	Chef d'équipe Crew chief	M.S.	Calcul par Computed by	A.M.
Lot(s) no.	1 976 802	Dessiné par Drawn by	A.M.	Vérifié par Verified by	R.K.
Cadastre	Québec				
Circonscription foncière Registration division	Montréal				
Municipalité Municipality	Village de Senneville				

Signé à Montréal
ROBERT KATZ
No. Minute: 16344 A.G. Ing. Q.L.S. Eng.

Toutes les mesures concernant le(s) bâtiment(s) à l'étude ont été prises par rapport au revêtement extérieur.
Toutes les dimensions de lot(s) montrées concordent avec celles inscrites au Titre et Cadastre (si applicable), sauf indication contraire.
Nonobstant les servitudes pouvant être indiquées au présent plan, cette propriété doit faire l'objet d'une recherche notariale pour compléter et/ou confirmer les titres et les servitudes l'affectant.

Ce plan et le rapport qui l'accompagne, forment partie intégrante de ce certificat de localisation, qui est préparé dans le but d'une vente et/ou d'obtenir un prêt hypothécaire. Il ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin sans une autorisation écrite du soussigné.

Toute reproduction de ce plan est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur R.S.C., C-30, S1.